



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

entreprises d'insertion

Question écrite n° 65698

Texte de la question

M. François Loos attire l'attention de Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité sur la situation des associations intermédiaires. La loi du 29 juillet 1998 a, en effet, renforcé leur statut dans le domaine de l'insertion par l'activité économique. Or, en même temps, ce texte a limité leur intervention dans le secteur marchand qui constituait la principale source de financement de l'accompagnement et du suivi socioprofessionnel. De plus, un certain nombre d'autres limites - agrément ANPE, mise à disposition limitée à 240 heures - handicapent gravement non seulement le développement, mais aussi l'existence des associations intermédiaires, alors que leur utilité est d'autant plus grande au regard de la population aujourd'hui encore au chômage. Il aimerait donc connaître les mesures qu'elle envisage de prendre dans ce domaine.

Données clés

Auteur : [M. François Loos](#)

Circonscription : Bas-Rhin (8^e circonscription) - Union pour la démocratie française-Alliance

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 65698

Rubrique : Emploi

Ministère interrogé : emploi et solidarité

Ministère attributaire : affaires sociales, travail et solidarité

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 10 septembre 2001, page 5126

Question retirée le : 10 juin 2002 (Fin de mandat)